

Procès Verbal N°5 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion restreinte du 5 février 2018

Convoqués : Frédéric RAYMOND, Albert ROUSSEAU, Joel LE BOT

Assiste : Aline COUFFIN

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. PV CFTIS

- La CRTIS prend connaissance du Procès verbal de la CFTIS du 17/01/2018.

1.2. Classements Terrains

Néant

1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **VANNES : STADE DU FOSO – NNI 562600301 :**
La commission rappelle qu'en l'absence de nouveaux tests in situ conformes aux règlements de la FFF de 2014, l'installation n'est plus classée depuis le 06/10/2017.
En l'absence de classement, l'installation ne peut donc plus accueillir de match en compétitions officielles.

1.4. Classements Eclairage

- **INZINZAC : STADE MANE BRAZ 1- NNI 560900101 :**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E3 à la CFTIS.
- **PABU : STADE CENTRE DE FORMATION EAG 1- NNI 221610401:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.
- **PLABENNEC : STADE DE KERVEGUEN- NNI 291600101:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E3 à la CFTIS.
- **FOUGERES : GYMNASE DES COTTERETS – NNI 351159903 :**
La commission transmet à la CFTIS, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau EFutsal 3 accompagnée du Certificat de Conformité.
- **LE RHEU : COMPLEXE SPORTIF SALLE 2 - NNI 352409902:**
La commission transmet à la CFTIS, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau EFutsal 3 accompagnée du Certificat de Conformité.
- **RENNES : GYMNASE UNIVERSITAIRE SIUAPS - NNI 352389909:**
La commission transmet à la CFTIS, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau EFutsal 2 accompagnée du Certificat de Conformité.

1.5 Demandes d'avis préalable

Néant

1.6 Classements Futsal

- **LE RHEU : COMPLEXE SPORTIF SALLE 2 - NNI 352409902:**
La commission transmet à la CFTIS, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau Futsal2 accompagnée des documents suivant :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 28/05/2008 et PVCDS du 11/04/2017.
- **RENNES : GYMNASSE UNIVERSITAIRE SIUAPS - NNI 352389909:**
La commission a transmis à la CFTIS la demande de classement pour un niveau Futsal2 accompagnée des documents suivant :
 - Plans de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 23/05/2000 et PVCDS du 15/03/2016.

1.7 Prochaine Réunion :

La prochaine Commission fédérale est fixée au 21 février 2018.

CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **PLOUEDERN - STADE DE KERUGUEL - NNI 291810201 :**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :
 - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires.
 Elle prononce le classement niveau Foot A11 jusqu'au 05/02/2028.
La commission demande que le terrain soit réduit en largeur afin que les buts de foot réduit soient à 2,5m de la ligne de touche et qu'un courrier attestant du nécessaire fait lui soit transmis avant le 30/05/2018.
- **PLOUEDERN - STADE DE KERUGUEL 2 - NNI 291810202**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :
 - Plan(s) de masse, de situation.
 Elle prononce le classement niveau Foot A8 jusqu'au 05/02/2028.
- **ST JUST - STADE COJOUX - NNI 352850101 :**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :
 - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires.
 Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 05/02/2028.
La commission précise que le terrain pourrait être classé niveau 5 avec des bancs de touche de 2,5m.

2.2. Confirmation Classement

- **TREBRY - STADE MARCEL PHILIPPE - NNI 223450101**
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 21/04/2017.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Arrêté d'ouverture au public du 29/01/2018
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 25/07/2027.
A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre 1.3.).

2.3. Changement de Niveau

- **ERGUE GABERIC : STADE LESTONAN 2- NNI 290510202:**

Conformément au PV du 09/11/2017, la commission déclasse le terrain NNI 290510202 en niveau Foot A11 suite aux travaux réalisés dans les vestiaires.

2.4. Mise à jour de données

Néant

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

Néant

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

Néant

5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

Néant

6. AFFAIRES DIVERSES

- **MERDRIGNAC : SALLE CS INTERCOMMUNAL- NNI 221479901:**

La commission accuse bonne réception de l'Arrêté d'ouverture au public du 29/01/2018.

- **FC DU LIE PLOUGUENAST GAUSSON :**

La Commission accuse bonne réception du mail du 30/01/2018.

La Commission invite le club à se référer aux règlements des compétitions qui indiquent les obligations au niveau des classements de terrains, selon s'il s'agit de compétitions régionales ou départementales, dans les catégories seniors (masculins ou féminines), jeunes (masculins ou féminines) ou futsal.

- **LE FAUET : STADE LE GRAND PONT- NNI 560570101:**

La commission accuse bonne réception du courrier du 30/01/2018 et transmet à la CFTIS pour suppression du terrain.

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant

FREDERIC RAYMOND
VICE-PRESIDENT CRTIS